

Conseil municipal - 22 juin 2020

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2020

La tenue du débat est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, celui-ci devant être adopté au plus tard le 31 juillet 2020.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Depuis la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles D.2312-3 pour les communes et EPCI, s'agissant du contenu du rapport sur les orientations budgétaires, le II de l'article 13 de la LPPF dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Contexte : Notre commune : situation financière au 31 décembre 2019

- En fonctionnement : un excédent de 590 970 auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures 996 861 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture global de 1 587 832,32 €.

2019 :

Fonctionnement			
	Dépenses		
		Courantes	3 784 257
		Virement en I : fruit vente caserne + amortissement caserne	590 000 + 238 235 = 867 356
		Total	4 612 492 euros
	Recettes		5 203 463 euros
	Delta		+ 590 970
	Excédent reporté 2018		+ 996 861
	Résultat de clôture		1 587 832 euros
Investissement			
	Dépenses		2 014 367
	Recettes		1 639 616
	Delta		- 374 751
	Excédent reporté 2018		+ 76 647
	Recette caserne + amortissement immob.	Vente + amortissements	+ 867 356
	Résultat		+ 569 254

- En investissement : un solde négatif entre dépense et recettes réelles mais auxquelles on rajoute le fruit de la vente de l'ancienne caserne et les amortissements (soit + 867 356) ; d'où l'excédent de 492 606 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure 76 647 € ce qui aboutit à un résultat de clôture global positif de + 569 254 €, excédent à reporter sur l'exercice 2020.

Les dépenses de la section d'investissement 2019 ont atteint un total arrêté à 2 014 367 €, dont 1 631 095 € d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année)

Les restes à réaliser de l'exercice 2019 sont constitués :

- des dépenses d'investissement engagées en 2019 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 616 473 €, liées essentiellement aux travaux en cours et non achevés (pistes de la Blancherie et de l'av. C. de Gaulle, éclairage public de l'av. CDG et de la place de l'église, bâtiments scolaires (bassin de rétention des eaux pluviales, huisseries, maîtrise d'œuvre de

l'aménagement des cours de l'école élémentaire) et les Maitrises d'œuvre de l'accessibilité des bâtiments communaux et de l'église...).

- des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2020. Ces restes à réaliser s'établissent à 288 450 €, correspondant à des subventions pour les travaux de rénovation de l'église (139 625 €), la piste de l'av. CDG (85 385 €), l'accessibilité des bâtiments (45 740 €) et la réfection du terrain d'honneur du foot (17 700 €).

En tenant compte des résultats de l'exercice antérieur, la balance du compte administratif 2019 dégage un résultat global pour cet exercice :

- en excédent de 1 587 832 € en fonctionnement
- et en excédent de 569 254 € en investissement, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser, à reporter sur le budget primitif 2020.

En 2019, la Collectivité a souscrit un emprunt sur 10 ans à hauteur de 400 000 € au taux de 0.59 %.

Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2019 augmente légèrement (1,2 %) pour atteindre 3 477 247 € (contre 3.415.535 € au 31/12/2018).

Les conseils municipaux du 20 janvier et du 10 février 2020 ont voté des ouvertures anticipées de crédits à hauteur de 74 767 € qui seront inscrits au budget primitif.

Orientations budgétaires 2020

Notre commune, tout comme le reste du monde, vient de traverser ou traverse encore une crise sanitaire totalement inédite ; au-delà des mesures prises par le gouvernement comme le confinement total des populations, chose que les français n'avaient pas vécu depuis la dernière guerre, cette crise a mis en lumière nos faiblesses mais surtout nos forces avec de beaux élans de solidarité et d'engagement, notamment au sein de notre commune au bénéfice des plus vulnérables ;

Je tiens à remercier ceux de nos équipes particulièrement investis pendant cette crise, les bénévoles brédois qui ont fait les courses, ont été à la pharmacie,... pour aider les plus fragiles et bien sûr un grand merci au premier d'entre nous, Michel Dufranc qui a été sur le front en permanence.

Le cluster de la Rose de Mons n'a pas été une mince affaire ;

Et tout au long de la crise, notre équipe municipale a été aux côtés des professionnels de santé, des sapeurs-pompiers, de la Rose de Mons pour apporter un soutien logistique, des masques que nous avons en stock, des blouses, des gants,... tout ce que nous étions en mesure de mettre à disposition.

Cette crise va nous impacter aujourd'hui et demain ;

Et si sur la phase aigüe, c'est l'aspect sanitaire qui primait, la crise économique émerge et elle risque d'être encore plus redoutable que la crise sanitaire.

Aussi, nous devons continuer comme nous le faisons depuis plusieurs années, à maîtriser nos dépenses, maintenir les dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en poursuivant notre programme d'investissement et de remise à niveau du patrimoine communal.

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées le mieux possible en 2019 et avaient même diminué de 1,6 %.

Les prévisions budgétaires pour 2020, au-delà des conséquences directes de la crise en dépenses comme en recettes, tenteront de maintenir un niveau similaire aux prévisions pour 2019 et pour 2020, malgré en particulier l'évolution mécanique de la masse salariale, difficile à freiner, même sans augmenter les effectifs.

Donc, malgré ces contraintes fortes, la volonté de la Municipalité restera en 2020 la poursuite l'effort engagé depuis plusieurs années sur l'entretien de la voirie, des équipements sportifs et des bâtiments communaux.

De façon plus précise,

Section de fonctionnement

A - Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les achats et services extérieurs ont été en baisse en 2019 de près de 9% € avec 1,258 M€.

La volonté de la Municipalité est de poursuivre la maîtrise des dépenses sur les postes courants non impactés avec des prévisions pour 2020 toutefois à un niveau élevé sur des postes prioritaires (fournitures et entretien de voirie, terrains et bâtiments communaux) ;

Mais globalement elles seront sur des bases inférieures au BP 2019 (1,498), à savoir aux alentours de 1,3 M€, puisque certaines dépenses, du fait de la crise n'ont pas été engagées (cantine, ALSH, manifestations,...) ; nous espérons de tout cœur que la vie normale reprendra en 2021.

C'est ce chapitre 011 qui sera le plus directement impacté par les variations en + ou en - par la crise du Covid (globalement -13% de BP à BP), notamment sur les lignes :

- les fluides, notamment l'eau, un peu l'électricité (pas d'occupation des locaux communaux que ce soient par les agents et les asso) ;
- L'alimentation : suspension de la cantine pendant 2 mois, annulation des manifestations ;
- Les sorties, transport collectif, prestations et matériels liées à l'enfance jeunesse ;
- Tous les articles budgétaires impactés par les annulations des manifestations (locations des chapiteaux, véhicules, assurances, dépenses directes sur l'article 6232...)
- Au contraire, d'autres lignes ont augmenté du fait de la crise :
 - la consommation de produits d'entretien et de désinfection
 - l'achat de masques (article 60624, même article que pharmacie), de solution hydro alcoolique, lingettes imprégnées,... ; accent sur le Covid
 - une baisse de 90% sur le 6232 (fêtes et cérémonies) avec 20 000€ au lieu des 215 000€, dans l'éventualité d'une manifestation organisée d'ici la fin d'année ;
 - un gonflement de la ligne 6233 (de BP à BP) avec la prévision d'une belle Ste Luce qui réunira enfin les brédois pour cette année qui aura été compliquée.

Les charges de personnel (chapitre 012) quant à elles devraient continuer à croître en 2020 par rapport à 2019 du fait du glissement vieillesse technicité (GVT), des nécessaires remplacements d'agents en congé maladie et des renforts nécessaires, notamment sur les activités parascolaires. Toutefois, l'objectif est de ne pas augmenter l'effectif cette année pour contenir le chapitre budgétaire.

De même, la poursuite des avancements d'échelon ou de grade de certains salariés et la participation de la collectivité à la protection sociale et à la garantie maintien de salaire des salariés auront toujours un impact sur ce chapitre budgétaire.

Le contrat d'assurance du personnel sera maintenu avec les mêmes garanties qu'en 2019.

Les charges de personnel restent le pan le plus important du budget communal et la stabilisation ou la baisse des autres dépenses de fonctionnement augmente automatiquement leur proportion dans le budget global.

Les estimations du 012 à ce stade sont envisagées aux alentours de 2,2 M€ soit +1,8% de BP à BP.

Pour les **charges de gestion courante (chapitre 65)**, qui sont restées stables sur tout le mandat, il doit être envisagé de les augmenter avec une inscription de + 14 % (soit + 48 000) afin de tenir compte :

- de la mise en place de la nouvelle municipalité à 8 adjoints et 7 conseillers délégués comme vous l'avez voté lors du conseil d'installation, avec les indemnités des élus et les charges sociales correspondantes ;
- l'obligation de formation dans la première année du mandat (nouveau règlementaire) afin de former les nouveaux élus à leurs nouvelles responsabilités en lien avec leur délégation ;
- Une augmentation du forfait communal aux établissements scolaires privés liée à celle du nombre d'enfants brédois scolarisés (+ 2 aux Lucioles et + 10 à Rambaud, mais 0 à l'école des bois) et au fait que la contribution à l'école maternelle des Lucioles est devenue obligatoire (décret 2019-1555 de décembre 2019) et figure à l'article 6558 (autres contributions obligatoires) alors qu'elle figurait jusqu'alors dans les subventions aux associations (art. 6574).
- Une augmentation de la participation de la commune au CCAS (56 000 €)

Les autres dépenses du chapitre 65 devraient rester stables :

- l'enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée aux subventions aux associations reste sur le même niveau que 2019 ; nous avons toutefois demandé

aux associations au regard de la rupture d'activités pendant la crise d'exprimer la réalité de leurs besoins en plus ou en moins.

- A noter que la contribution annuelle de la commune au SDEEG destinée à participer aux coûts d'entretien du patrimoine d'éclairage public, est complétée d'une participation pour le suivi énergétique des bâtiments (dispositif ECOBAT) et pour la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques, soit un montant global de 30 000 € pour 27627 € exécutés en 2019.

Les **charges financières (chapitre 66)** liées aux intérêts des emprunts en cours devraient se situer aux alentours de 105 000 €, en réduction par rapport à l'année écoulée. Les intérêts courus non échus, quant à eux, devraient rester négatifs.

Le montant global estimé des dépenses réelles de fonctionnement (sans les intérêts) pourrait être arrêté aux alentours de 4 M€, similaires aux prévisions de 2019.

B - Recettes

Les prévisions de recettes doivent être prudentes, réalistes et sincères, mais difficiles à estimer précisément à ce stade, tellement cette année est inédite.

En l'absence de l'augmentation des taux d'imposition, qui n'est pas envisagée, le seul levier dynamique est l'augmentation des bases, estimée à 2,44 % pour 2020. Nos principales autres recettes (chapitre 70 avec les produits des services et ventes, les droits de place et d'occupation du domaine public), pour la même raison que la baisse significative des dépenses courantes impactées directement par la crise, sont revues en très nette baisse (-50%).

A ce stade de l'élaboration du budget, de premières prévisions peuvent être fournies :

70 Produits des services et ventes diverses :

Les principales recettes des services municipaux sont celles **des services de cantine, des activités périscolaires et des centres de loisirs**, fortement compromises suite à la fermeture et la reprise timide des écoles : estimation par rapport au réalisé 2019 de -36%. (200 000 au lieu de 310 000 réalisé)

Les recettes des services comprennent aussi, pour une part plus modeste, la **billetterie des fêtes et spectacles, les concessions funéraires, les redevances**

d'occupation du domaine public, la location de la salle des fêtes..., recettes aléatoires par nature et revues fortement à la baisse, voire nulles pour les festivités annulées (environ - 125 000 € par rapport au BP, -140 000 réalisés).

Les recettes des services peuvent être estimées aujourd'hui, à tarifs constants, à un montant de l'ordre de 221 000 € environ contre 469 000 € consolidés en 2019.

□ 73 Ressources fiscales (impôts et taxes) :

L'attribution de compensation de la taxe professionnelle versée par la Communauté de Communes restera plafonnée comme les années précédentes à 523 296 €.

Pour ce qui est des impôts directs, malgré le démarrage de l'application de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat continue à verser les douzièmes à partir des bases et des taux communaux. Les bases d'imposition prévisionnelles notifiées devraient évoluer (2%), ce qui laisse présager un montant de recettes de 2,356 M€.

Les taxes sur les pylônes électriques et sur la consommation d'électricité sont stables mais non maîtrisées par la Commune, pas plus que la taxe sur les droits de mutation qui dépend du dynamisme du marché immobilier : en berne ; donc prévision prudente avec un montant de 80 000 €.

Les recettes liées aux droits de place (forains, marché, stands...) seront estimées de manière prudente aux alentours de 15 000 € au lieu des 32000 de 2019.

□ 74 Dotations et participations de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), compte tenu de son mode de calcul, va poursuivre très légèrement sa baisse en 2020, (- 0,1 %). Les montants prévisionnels transmis, concernant la Commune, indiquent une légère baisse de 788 € pour un montant de 761 708 €.

DGF : Dotation Forfaitaire + solidarité rurale + péréquation

Les dotations forfaitaires et rurales ont un peu augmenté mais cette hausse a été contrecarrée par la nette baisse de la péréquation.

L'attribution de compensation des exonérations de la taxe d'habitation versée par l'Etat, après une baisse régulière de plusieurs années, est remontée à 28.868 € en 2017 et 32.184 € en 2018 et de 33.203 € en 2019. Le montant notifié pour 2020 est de 35 212 €.

Les attributions de compensation des exonérations de taxes foncières ne représentent désormais que des montants marginaux (5.213 € en 2019 et prévu 5166 € pour 2020).

Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales constituent une ressource importante liée aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs (dont l'Espace jeunes) et vient en complément de la participation financière des parents et de la Commune.

Le contrat enfance jeunesse qui lie la Commune à la CAF a été renouvelé pour la période 2018 - 2021 : dans ce cadre, la recette a été de 138 447 € pour 2019 et nous espérons qu'elle se situe autour de 130 000 € en 2020 (variable en fonction de la fréquentation des services d'accueil mais nous espérons que cette aide sera maintenue pour ce que nous avons mis en place de l'accueil parascolaire à l'occasion de la crise).

A noter également que **l'indemnité de l'Etat pour les titres sécurisés (passeports et CNI)** a été portée de 8.500 € à 12.000 € environ par an depuis 2019 au regard du nombre de titres effectués par notre service d'accueil. Espérons là encore que l'Etat maintiendra ce niveau de participation malgré les 2 mois de rupture que nos agents compensent aujourd'hui tant bien que mal.

Dans ce contexte, et dans l'attente des informations manquantes, **le volume total des recettes réelles attendues** pourrait être de l'ordre de 4,299 M€, montant un peu inférieur aux estimations 2019 (4,433M) et très inférieur au réalisé 2019 (5,204) du fait de la vente de l'ancienne caserne (590 000€).

Section d'investissement

A - Dépenses

2018 et 2019 ont été des années riches en investissements ; 2020 a débuté par la campagne électorale et on sait que ces années électorales entraînent un retard dans le commencement des travaux, par respect à la nouvelle équipe à mettre en place ; à ceci est venue se rajouter cette crise sans précédent qui a stoppé net le pays par le confinement total de la population et l'arrêt de l'activité économique.

Toutefois, la vie doit reprendre non seulement pour la sauvegarde de notre économie et de nos entreprises, mais aussi pour préserver et faire évoluer notre patrimoine communal.

Ainsi, 2020, au-delà des RAR, sera encore particulièrement fournie de projets d'importance dont notamment :

- Le début des travaux de l'église** que nous souhaiterions voir commencer dès cet automne pour la première tranche (cœur et transept) (330 000 HT) - Des AP/CP seront prévus pour cette opération.
- Les travaux du bassin de Ricotte** ; le DCE est en cours de finalisation ; il a été réalisé par SOCAMA de façon très sérieuse ; (estimation 213 000 HT)
- Le busage du bief du moulin (75 000)**
- Divers travaux de réfection de la voirie communale** : chemin d'Avignon, Allées des Princes et St Jean notamment avec leur maîtrise d'oeuvre
- L'aménagement du chemin du stade** en lien avec les travaux du SDEEG et la réfection de la bande roulante par la CCM, la Commune assurant l'aménagement de la piste multifonctions
- L'éclairage public du Chemin du stade et l'amélioration de points noirs sur la commune**
- Nous repoussons, en accord avec le corps enseignant, **les gros travaux des cours de l'école élémentaire** car le timing ne permet pas de terminer les travaux pour la rentrée de septembre ; déjà que nous n'avons pas encore de vision sur les conditions de la rentrée scolaire, il paraît inopportun de rajouter le souci de travaux non terminés dans les temps ; vision réaliste et pragmatique ; donc report des travaux à l'été 2021 même si nous assurons en attendant des petits travaux d'agrément en espaces verts, peintures, grillages permettant de bien vivre l'année scolaire
- Nous prévoyons tout de même et comme chaque année, de continuer **les travaux d'isolation et de rénovation des huisseries** pour les 2 écoles, la maîtrise d'oeuvre des travaux de **réfection de la cuisine** ainsi que des travaux d'isolation sur la mairie
- La tranche 2 de l'ADAP (120 000)**
- Et enfin, toute une série de matériels, véhicules** pour les ST, les écoles, la mairie (matériels informatiques et techniques, logiciels, mobiliers, épaveuse...)

Les dépenses prévisionnelles d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts (estimé à 385 000 € environ)

RAR dépenses d'investissement : 616 473 €

Le montant global des dépenses de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,1 M €, dont 2 M € en opérations nouvelles.

B - Recettes

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- les dotations, fonds divers et réserves :
 - **Fonds de Compensation de la TVA : recette attendue de 178 075 €** permettant de récupérer une partie de la TVA des dépenses d'investissement de l'exercice 2018, mais aussi pour certaines dépenses d'entretien inscrites en section de fonctionnement (entretien de voirie et des bâtiments publics) :
 - Assiette investissement : 865 000 €
 - Assiette fonctionnement : 109 000 €
 - **Taxe d'aménagement estimée à 130.000 € (baisse de prudence tenant compte du contexte)**
- **les subventions d'investissement espérées à 227 500 € (CCM pour les pistes de CDG et de la Blancherie, dotation d'équipement des territoires ruraux pour la piste de la Blancherie et l'aménagement des cours d'école, FDAEC pour la voirie)**
- **les restes à réaliser en recettes 288 449 € (église notamment) ;**
- **les amortissements (309 884 €) ;**
- **pas d'emprunt envisagé ;**
- **l'excédent de la section d'investissement de 2019 (569 254 € - comprend la vente de la caserne) ;**
- **pas d'excédent de fonctionnement capitalisé envisagé car la section d'investissement a un solde positif et qu'il n'y a donc pas besoin de virer une partie de la section fonctionnement pour équilibrer le budget.**

En incluant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le montant global des recettes de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,1 M €, équilibré avec le niveau des dépenses.

En conclusion, malgré les fortes contraintes liées à la crise sanitaire en termes de hausses et de baisses de dépenses de fonctionnement et en termes de baisse de recettes, les importants excédents de l'année 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement, permettent de bâtir un budget 2020 ambitieux.